

Droits des enfants

exclusif aux pauvres. Il a pris des proportions nationales en raison du fait qu'il y a au Canada de nombreuses familles dont les deux parents travaillent, ce qui force les enfants à aller en classe sans avoir pris de petit déjeuner substantiel et à se nourrir toute la journée sans valeur nutritive.

Quelles sont les conséquences de l'insuffisance de l'alimentation? Elles sont sérieuses. La malnutrition crée un état de santé général assez pauvre et diminue la résistance aux maladies contagieuses, ce qui rend le sujet plus susceptible de contracter des maladies. Les enfants affligés d'un pauvre état de santé sont ordinairement moins alertes et attentifs en classe. Étant donné qu'ils résistent moins bien à la contagion, ils sont plus susceptibles de manquer la classe à cause de la maladie. De plus, les résultats de la malnutrition forment un cercle vicieux. Par exemple, les jeunes filles qui gardent leurs mauvaises habitudes alimentaires jusqu'à l'âge adulte transmettent ordinairement à leurs enfants les effets que la malnutrition a eus sur elles. Les chercheurs ont découvert qu'un régime alimentaire inadéquat pendant la grossesse pouvait nuire au développement physique et mental de l'enfant. C'est un grave problème. Nous savons que de mauvaises habitudes alimentaires influent sur la santé mentale et physique de l'enfant et sur sa faculté d'apprendre.

J'aimerais maintenant parler de l'enfance maltraitée. Qui d'entre nous n'a pas été bouleversé par la mort tragique de la petite Adrienne Paquette dans la ville d'Ottawa l'hiver dernier. L'enquête a montré que la Société de l'aide à l'enfance avait renvoyé la petite Adrienne à sa mère de 32 ans, même s'il avait été prouvé qu'elle avait été maltraitée et battue depuis le berceau. On l'a retrouvée au sous-sol de la maison familiale, les mains liées derrière le dos de telle façon qu'elle était forcée de se tenir sur un pied avec un bâillon dans la bouche et une oreiller sur la tête. Si la petite Adrienne avait été traitée avec dignité et respect, comme on doit traiter un être humain, au lieu d'être considérée comme un objet par ses parents et par la Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa, elle serait peut-être vivante aujourd'hui.

Si nous vivions dans une société qui acceptait de reconnaître les droits fondamentaux des enfants, la petite Adrienne aurait eu un avocat pour la défendre devant les tribunaux. Elle n'a cependant pas eu de défenseur. Personne n'est intervenu en faveur de la petite Adrienne et elle est morte. Voilà ce sur quoi porte mon projet de loi qui vise à protéger les petites Adrienne du Canada contre les mauvais traitements, contre les parents indignes et contre les organismes peu sérieux qui se substituent aux parents, qu'il s'agisse d'organismes provinciaux ou d'associations désignées par la province comme la Société de l'aide à l'enfance.

La Chambre a la chance de disposer du rapport sur l'enfance maltraitée et négligée qui a été publié dernièrement. Je le répète, ce rapport a été établi suite à une motion d'initiative privée qui a été présentée à la Chambre. Cette motion a été renvoyée au comité et ce dernier a fait de l'excellent travail. Il est difficile de connaître exactement le nombre d'enfants maltraités au Canada, du fait que les définitions sur lesquelles on se fonde ou les systèmes d'enquête varient. D'après, H. B. Cotnam, coroner en chef de l'Ontario, on peut considérer que le nombre de cas va de 225 à 350 par an par million d'habitants, selon des études sérieuses qui ont été effectuées aux États-Unis, ce qui est énorme.

Si l'on se base sur le même critère, le Canada, qui a une population d'environ 22 millions d'habitants, devrait compter de 4950 à 7700 cas. On sait par ailleurs que dans une province comme l'Ontario il n'y a environ que 25 p. 100 des cas qui sont signalés. C'est là le plus tragique. La plupart des cas ne sont jamais signalés. Les tribunaux n'en ont jamais connaissance. Comme pour la petite Adrienne, il est probablement trop tard pour tous ces enfants-là. En 1977, la Société de l'aide à l'enfance de l'Ontario a signalé 1045 cas d'enfants maltraités. Il en est mort 13 par suite de ces mauvais traitements. Saura-t-on jamais combien d'autres enfants sont morts à la suite de mauvais traitements? Il est de plus en plus clair que notre société connaît un sérieux problème. C'est un crime qui se produit souvent mais qui demeure presque toujours ignoré.

Il n'a été question jusqu'ici que des enfants battus, mais le comité permanent de la Chambre qui étudie cette question a découvert que les mauvais traitements physiques étaient à l'extrême de la négligence avec laquelle on traitait l'enfant et qu'il n'y avait pas de démarcation bien définie entre la négligence et les mauvais traitements. Négliger un enfant peut recouvrir toutes sortes de choses, y compris les cas où des parents ne sont pas capables ou refusent de prendre soin comme il faut de leur enfant. Nous connaissons tous des cas de ce genre. Il n'y a pas un député à la Chambre, je pense, qui n'ait pas eu affaire à un électeur, sachant qu'il se trouvait devant un cas d'enfants négligés. Dans une ville riche comme la nôtre vous trouverez ce genre de situation dans n'importe quel quartier qu'habite la classe moyenne ou même la haute bourgeoisie.

● (1612)

Un enfant est négligé si ses deux parents partent à huit heures du matin sans veiller à ce qu'il ait un petit déjeuner suffisant et nutritif car c'est le repas le plus important de la journée. Un enfant est négligé lorsque ses parents ne se donnent pas la peine de le surveiller pendant la journée et le laisse se gaver de toutes sortes de cochonneries comme des boissons gazeuses et des chips. Nous savons qu'un régime aussi mal équilibré rend l'enfant agressif et difficile et lui cause des difficultés à apprendre.

Ce n'est pas sans inquiétude que nous remarquons l'augmentation du taux de suicide chez les enfants. Cela nous révolte mais nous devons en parler. On a même vu des enfants de cinq ans se suicider. C'est un grave problème. Il ne se passe pas un seul jour à Toronto sans qu'on rapporte une dizaine de tentatives de suicide ou de suicides de la part d'enfants ou d'adolescents, et malheureusement il y a souvent des décès.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{lle} Bégin) a mentionné qu'en juin 1975, il y avait au Canada environ 68000 enfants confiés à la garde des autorités du bien-être à l'enfance par suite de négligence. Ces subrogés parents ne possèdent pas toujours la formation ou les autres qualités voulues pour bien jouer ce rôle. En plus des enfants retirés de leurs foyers, les autorités du bien-être à l'enfance travaillent auprès de 42,000 familles, ce qui représente environ 96,000 enfants, pour protéger les enfants de la négligence des parents en essayant de régler ou d'améliorer la situation qui règne à la maison.

Je me demande, monsieur l'Orateur, si nous sommes encore bien loin du XVIII^e siècle en Angleterre, lorsque le célèbre